



CCCPS / 2023 / BC003
8.4 Aménagement du territoire

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023

Séance du 14 septembre 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 05.09.2023

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

Le 14 septembre 2023, à 18h, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCCPS à Aouste sur Sye en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

| | |
|----------------------|--|
| Présents | Jean Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; François BROCARD ; René-Pierre HALTER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Hélène PELAEZ BACHELIER et Patricia PUC |
| Pouvoirs | Philippe HUYGHE à Denis BENOIT ; Damien MARCHÉ à Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI |
| Absents | Dominique DELAYE ; Christophe LEMERCIER ; Hervé MARITON ; Arnaud VANNIER |
| Secrétaire de séance | François BROCARD |

**Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Régional ADEME/CNR relative à la
« Valorisation de la ressource solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics et parcs de
stationnements des collectivités territoriales en région AURA »**

Le Bureau,

I. Rappel du contexte

L'ADEME et la CNR lancent un AMI régional « Valorisation de la ressource solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics et parcs de stationnements des collectivités territoriales en région AURA » pour identifier et aider les collectivités (population totale < à 100 000 hab.) à exploiter au mieux le gisement solaire photovoltaïque de leurs bâtiments ou parcs de stationnement et à se doter des moyens d'animations nécessaires, en vue d'atteindre l'objectif national de la neutralité carbone à horizon 2050.

L'ADEME et CNR accompagnent financièrement, à hauteur de 80% pendant 3 ans, la création de postes de chargé de mission « Valorisation du photovoltaïque sur le patrimoine public » dont la mission, sera de contribuer à la réalisation du plus grand nombre d'installations photovoltaïques de puissance modeste (puissance maximale de 500 kWc) sur le patrimoine bâti public ou les parcs de stationnement des collectivités territoriales quel que soit le modèle d'exploitation.

Calendrier prévisionnel et reste à charge

| | |
|-------------|--|
| T0 | Lancement de l'AMI : 15/05/2023 |
| T0 + 4 mois | Date limite de dépôt des candidatures : 21 août 2023 à 12h |
| T0 + 6 mois | Evaluation, sélection et annonce des lauréats : fin octobre 2023 |
| T0 + 7 mois | Contractualisations : à partir de novembre 2023 |



**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023

Séance du 14 septembre 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 05.09.2023

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

Au regard du calendrier resserré de cet AMI, l'opportunité de candidater ainsi que les conditions de candidature ont été soulevés en Exécutif le 20 juillet dernier. Les décisions de cet exécutif sont retranscrites dans la présente note. Néanmoins, cette candidature est révoicable à tout moment.

Rappel du contexte CCVD et CCCPS

La **CCVD** et la **CCCPS**, mutualisent actuellement 2 postes de développeurs EnR, pour 44 communes, financés par du TIB à hauteur de 50%, jusqu'en mai 2026 sur les missions suivantes :

- pilotage d'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables,
- accompagnement à l'élaboration du mix-énergétique de la CCCPS et plan d'action,
- accompagnement des communes à la définition des zones d'accélération et Loi APER,
- développement des projets sur le patrimoine intercommunal (en AMO et MOA),
- exploitation de 30 installations (800kW) PV sur le patrimoine intercommunal,
- appui au développement de projets territoriaux avec la SEMV2D,
- développement de l'autoconsommation collective patrimoniale : Aouste, Montoisson,
- réponse et modération de la pression des développeurs privés,
- pilotage d'un projet éolien 100% Public
- développement projets PV : SID 2MW flottant, Grane 24MW... ,
- accompagnement des projets communaux,
- accompagnement des entreprises.

Le bilan de ces missions montre que :

- l'accompagnement des communes nécessite d'être renforcé,
- le temps de travail disponible pour ces accompagnements est actuellement insuffisant,
- les communes ont un besoin d'accompagnement plus **opérationnel**, type AMO ou MOA déléguée, pour que les projets aboutissent,
- le binôme avec le CEP demande à être renforcé pour proposer aux communes une offre complète et adaptée, **de réduction des consommations énergétiques et de production d'Energie Renouvelable**,
- le frein au développement photovoltaïque sur le parc communal est en partie lié au manque d'ingénierie et à des équipes de MOE communales saturées par la gestion quotidienne de leur patrimoine
- l'émergence de « grands projets »,
- une stratégie opérationnelle est à trouver afin de lever les freins à la mise en œuvre.



DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME

Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023
Séance du 14 septembre 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 05.09.2023

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

Conditions financières et contractuelles

L'ADEME ou la CNR (selon la localisation géographique des lauréats) apporteront une aide forfaitaire maximale de 30 000 € par an sur 3 ans max (soit 90 000 €) par Equivalent Temps Plein Travaillé dans l'optique d'une pérennisation du poste.

Pour être éligible, il est nécessaire de consacrer un ETP entier à la mission (pas de cumul avec TIB, donc pas de complément de poste possible). **Seuls les postes contractuels sont éligibles.**

Cet ETP peut prendre la forme d'une création de poste ou d'une réorientation d'un poste existant.
L'ADEME et la CNR retiendront **10 lauréats.**

5 lauréats seront retenus et financés par la CNR dans le cadre de son plan Rhône (cas de la CCVD). Les 5 autres seront retenus et financés par l'ADEME sur l'ensemble de la région AURA (cas de la CCCPS)



Modalités de candidature

Afin de poursuivre la dynamique initiée par TEPOS et conformément au Projet de Territoire, **une candidature mutualisée CCVD-CCCPS a été validée pour un ETP** permettant de multiplier les chances de réussite en sollicitant les deux enveloppes (ADEME et CNR).

Néanmoins, deux conditions ont été posées à cette candidature

- l'écriture par la CCCPS d'une stratégie opérationnelle permettant d'aider les communes à installer du photovoltaïque : étude des potentiels, études d'opportunité généralisées, fonds d'aide aux études préalables (structure et amiante), accompagnement administratif solutions de portage sans investissement ...,
- un **nouveau développeur basé à la CCCPS et en charge uniquement de la stratégie Intercommunale.**

II. Objet de la décision

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Bureau de valider la candidature de la CCCPS en partenariat avec la CCVD à l'AMI régionale ADEME/CNR à la « Valorisation de la ressource solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics et parcs de stationnements des collectivités territoriales en région AURA ».



**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023

Séance du 14 septembre 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 05.09.2023

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

III. Visas

VU l'Appel à Manifestation d'Intérêt annexée à la présente décision ;

VU l'avis favorable de l'Exécutif du 20 juillet pour répondre à cette AMI suivant les modalités décrites ci-avant ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Bureau décide après avoir débattu :

- 1) de valider la candidature de la CCCPS en partenariat avec la CCVD à l'AMI régionale « Valorisation de la ressource solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics et parcs de stationnements des collectivités territoriales en région AURA »,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

V. Résultat du vote

Décision adoptée à l'unanimité

VI. Annexes

Est annexé à la présente décision le document suivant :

- Annexe I : AMI régionale « Valorisation de la ressource solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics et parcs de stationnements des collectivités territoriales en région AURA »

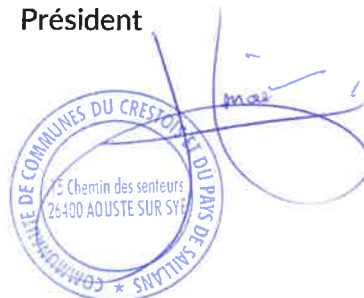
François BROCARD
Secrétaire de séance

Le 14/09/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le **21 SEP. 2023**